RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence de Services et de Paiement

Le Président directeur général

Décision n°2022/69/PDG
Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 10 novembre 2021 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction régionale Auvergne Rhône Alpes,** délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Sébastien FERRA	Directeur régional	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Liquider et ordonnancer les aides - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires - Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles.
Denis CHEMINAT	Directeur régional adjoint	*En cas d'empêchement du Directeur régional :* - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Liquider et ordonnancer les aides - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires - Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles.
Régis BECT	Chef du service général et informatique	*En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint et dans son domaine de compétences :* - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires

2 rue du Maupas – 87040 Limoges cedex 01
Tél. 05 55 12 00 00 – Fax 05 55 12 00 14
www.asp-public.fr – siret 130 006 372 00010

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Christine GERARDIN	Cheffe du service formation professionnelle et emploi, environnement et politique sociale de Clermont-Ferrand (SFPEEPS Clermont-Ferrand). Adjointe au responsable du site de Clermont Ferrand	*En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint et dans son domaine de compétences :* - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Liquider et ordonnancer les aides autres qu'agricoles *Pour le site de Clermont et dans son domaine de compétences :* - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Philippe VOISIN	Chef du service formation professionnelle et emploi, environnement et politique sociale (SFPEEPS) du site de Lyon Préfigurateur service unique FPEEPS Adjoint au responsable du site de Lyon	*En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint et dans son domaine de compétences :* - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Liquider et ordonnancer les aides autres qu'agricoles *Pour le site de Lyon et dans son domaine de compétences :* - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Bernard MARIN	Chef du service agriculture et développement rural (SADR)	*En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint et dans son domaine de compétences :* - Certifier les frais de déplacement - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Liquider et ordonnancer les aides agricoles - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Bertrand COIFFARD	Adjoint au Chef du service agriculture et développement rural (SADR)	*En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et du Chef de service :* *Dans leur domaine de compétences :* - Certifier les frais de déplacement - Liquider et ordonnancer les aides agricoles
Joëlle PRUVOST	Adjointe au Chef du service agriculture et développement rural (SADR)	
Anne-Laure GUILLEBERT	Adjointe au Chef du service des contrôles des aides directes agricoles (SCADA)	*En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et du Chef de service, dans leur domaine de compétences et pour leur site respectif :* - Certifier les frais de déplacement - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Vincent BAUDOUIN	Adjoint au Chef de service des contrôles des aides directes agricoles (SCADA)	
André FARON	Adjoint au Chef du service formation professionnelle, emploi, environnement et politique sociale (SFEEPS) du site de Lyon	*En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et de la Cheffe de service, dans leur domaine de compétences et pour leur site respectif :* - Certifier les frais de déplacement - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Liquider et ordonnancer les aides autres qu'agricoles
Viviane MATARIN	Adjointe à la Cheffe de service formation professionnelle, emploi, environnement et politique sociale (SFPEEPS) du site de Clermont-Ferrand	
Sylvie TAGNARD DE BONNEVILLE	Cheffe du secteur intrumentation - Ordonnancement (SADR)	*En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et des Chefs de service et adjoints, dans leur domaine de compétences et pour leur site respectif :* - Liquider et ordonnancer les aides agricoles
Christophe STAMBOULI	Chef du secteur Contrôles administratifs (SADR)	
Aurélie RENAUD	Cheffe du secteur contrôles hors surfaces (SADR)	*En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint, des Chefs de service et adjoints et dans leur domaine de compétences :* - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Aurélie POUMEROL-GALLET	Cheffe du secteur contrôles surfaces (SCADA) du site de Lyon	
Christophe TROQUIER	Chef du secteur contrôles animaux (SCADA)	
Chantal DETHURENS	Cheffe du secteur assistance utilisateurs et Apprentissage (SFPEEPS) du site de Lyon	*En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et des Chefs de service et adjoints, dans leur domaine de compétences et pour leur site respectif :* - Liquider et ordonnancer les aides autres qu'agricoles
Corinne PAMOULE	Cheffe du secteur Aides Nationales (SFPEEPS) du site de Clermont-Ferrand	
Michel Laurent CHAPAS	Chef du secteur Formation professionnelle (SFPEEPS) du site de Lyon Missions de gestion du budget et des archives (Missions SGI)	*En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint, du Chef de service et adjoint (SFPEEPS), dans son domaine de compétences :* - Liquider et ordonnancer les aides autres qu'agricoles *En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et du Chef de service SGI, dans son domaine de compétences :* - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction régionale Auvergne Rhône Alpes**, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Sébastien FERRA	Directeur régional	- Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire
Denis CHEMINAT	Directeur régional adjoint	*En cas d'empêchement du Directeur régional* - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence *Dans son domaine de compétence :* - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire
Régis BECT	Chef du service général et informatique	*En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint, dans leur domaine de compétence :* - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Christine GERARDIN	Cheffe du service formation professionnelle et emploi, environnement et politique sociale de Clermont-Ferrand (SFPEEPS Clermont-Ferrand). Adjointe au responsable du site de Clermont Ferrand	
Philippe VOISIN	Chef du service formation professionnelle et emploi, environnement et politique sociale (SFPEEPS) du site de Lyon Préfigurateur service unique FPEEPS Adjoint au responsable du site de Lyon	
Bernard MARIN	Chef du service agriculture et développement rural (SADR)	
Bertrand COIFFARD	Adjoint au Chef du service agriculture et développement rural (SADR) du site de Clermont-Ferrand	*En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et du Chef de service, dans leur domaine de compétence et pour leur site respectif :* - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Joëlle PRUVOST	Adjointe au Chef du service agriculture et développement rural (SADR) du site de Lyon	
Anne-Laure GUILLEBERT	Adjointe au Chef du service des contrôles des aides directes agricoles (SCADA) du site de Lyon	
Vincent BAUDOUIN	Adjoint au Chef de service des contrôles des aides directes agricoles (SCADA) du site de Clermont-Ferrand	
André FARON	Adjoint au Chef du service formation professionnelle, emploi, environnement et politique sociale (SFEEPS) du site de Lyon	
Viviane MATARIN	Adjointe à la Cheffe de service formation professionnelle, emploi, environnement et politique sociale (SFPEEPS) du site de Clermont-Ferrand	
Chantal DETHURENS	Cheffe du secteur assistance utilisateurs et Apprentissage (SFPEEPS) du site de Lyon	
Michel Laurent CHAPAS	Chef du secteur Formation professionnelle (SFPEEPS) du site de Lyon Missions de gestion du budget et des archives (Missions SGI)	
Sylvie TAGNARD DE BONNEVILLE	Cheffe du secteur intrumentation - Ordonnancement (SADR)	*En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint, des Chefs de service et adjoints, pour leur site respectif et dans leur domaine de compétences :* - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence
Christophe STAMBOULI	Chef du secteur Contrôles administratifs (SADR)	
Aurélie RENAUD	Cheffe du secteur contrôles hors surfaces (SADR)	
Aurélie POUMEROL-GALLET	Cheffe du secteur contrôles surfaces (SCADA) du site de Lyon	
Christophe TROQUIER	Chef du secteur contrôles animaux (SCADA)	
Corinne PAMOULE	Cheffe du secteur Aides Nationales (SFPEEPS) du site de Clermont-Ferrand	

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.
Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges,
Le 06 AVR. 2022

Le Président directeur général

Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Ampliation :
M. l'Agent Comptable

Copies :
M. Sébastien FERRA
M. Denis CHEMINAT
M. Régis BECT
Mme Christine GERARDIN
M. Philippe VOISIN
M. Bernard MARIN
M. Bertrand COIFFARD
Mme Joëlle PRUVOST
Mme Anne-Laure GUILLEBERT
M. Vincent BAUDOUIN
M. André FARON
Mme Viviane MATARIN
Mme Sylvie TAGNARD DE BONNEVILLE
M. Christophe STAMBOULI
Mme Aurélie RENAUD
Mme Aurélie POUMEROL-GALLET
M. Christophe TROQUIER
Mme Chantal DETHURENS
Mme Corinne PAMOULE
M. Michel Laurent CHAPAS

DRH
DFJL